

recensement agricole 2010

Premières tendances Aquitaine

En 2010, en Aquitaine, 43 100 exploitations mettent en valeur 1 377 200 hectares (*) de surface agricole. En dix ans, la région a perdu le quart de ses exploitations et 96 200 hectares de terres à vocation agricole. Les grandes exploitations spécialisées résistent mieux. Les petites, orientées vers des productions combinées, reculent. En dix ans, une sur deux a disparu. Au niveau des orientations, maïs, vins et volailles de qualité s'affirment dans le paysage agricole aquitain.

L'Aquitaine en 2010 comme en 2000 demeure la première région pour la main-d'œuvre agricole. Côté emploi extérieur : le salariat permanent diminue légèrement, le saisonnier baisse, le recours aux prestataires extérieurs se confirme. Côté main-d'œuvre familiale, les chefs y contribuent pour la plus grande part. En 2010, l'Aquitaine concentre près de 8% du potentiel économique agricole national.

(*) hors structures gestionnaires de pacages collectifs

1 477 300 hectares de surface agricole utilisée

En 2010, on recense en Aquitaine 43 100 exploitations agricoles et plus de 120 structures gestionnaires de pacages collectifs.

Les exploitations regroupent une surface agricole utilisée (SAU) de 1 377 200 hectares et les structures gestionnaires de pacages collectifs gèrent plus de 100 100 hectares, essentiellement des prairies peu productives mises à disposition des éleveurs pour y faire pâturer leur bétail à la belle saison.

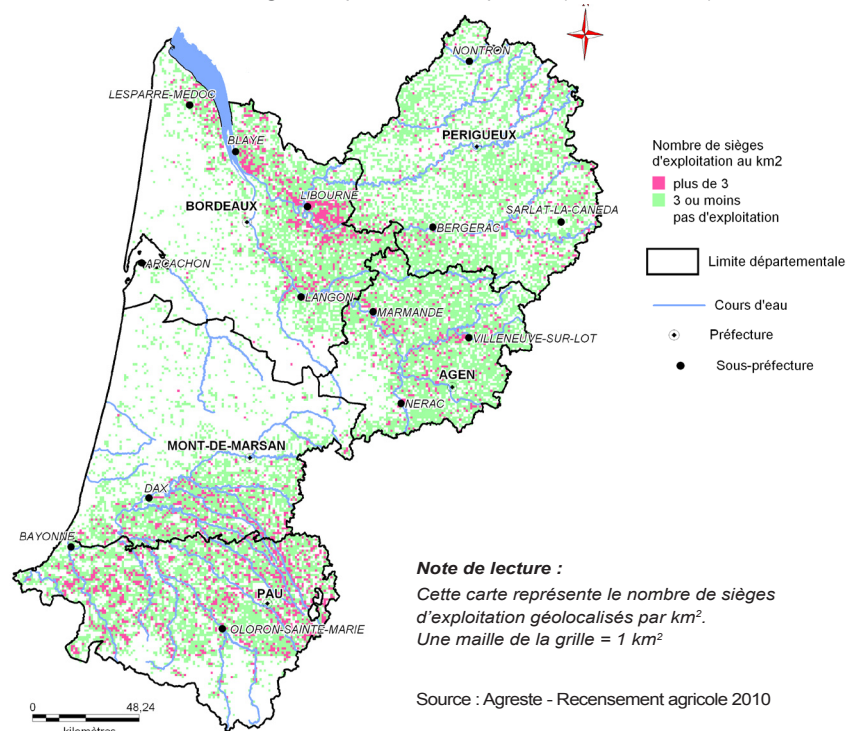
Au total, les exploitations d'Aquitaine (hors estives) ont perdu en dix ans 6,5% de leur SAU. Cette tendance est toutefois moins marquée dans les Landes (- 4,9%) et le Lot-et-Garonne (- 5,9%) que dans les autres départements aquitains.

Les surfaces toujours en herbe et fourrages représentent plus de 43% de la SAU des exploitations agricoles, viennent ensuite les céréales (essentiellement du maïs) pour 32%, la vigne (10%), les oléagineux-protéagineux (6%) et les autres productions et jachères (moins de 9%).

En Dordogne et en Lot-et-Garonne, les sièges d'exploitation se répartissent sur l'ensemble du territoire alors qu'en Gironde ils sont plutôt concentrés sur la zone viticole, dans les Landes sur les Pays de l'Adour et dans les Pyrénées-Atlantiques, au Pays Basque et sur la zone de plaine et coteaux du nord-est.

Un réseau d'exploitations plus dense en zone viticole, dans les vallées et au Pays Basque

Localisation des sièges d'exploitation en Aquitaine (densité au km²)



Les exploitations spécialisées résistent mieux

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

- Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...)

- Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **SAU** : superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

Une exploitation sur quatre a disparu en dix ans

Entre 2000 et 2010, l'agriculture aquitaine a perdu près du quart de ses exploitations (- 22%). Dans le même temps, plus de 96 000 hectares de terres à usage agricole en 2000 ont disparu. Que les exploitations soient spécialisées ou diversifiées, la baisse affecte l'ensemble des départements quelles que soient les orientations, animales ou végétales.

Côté exploitations à productions combinées : en dix ans, le nombre d'exploitations (polyculture, polyélevage, autres associations) est divisé par près de deux. Par l'abandon de l'atelier « animal », en particulier dans le secteur laitier, en ne gardant que la partie culture, une partie de ces exploitations est venue rejoindre le secteur des grandes cultures.

Côté exploitations spécialisées : le recul de l'élevage se confirme. Les secteurs bovins, ovins et porcins voient disparaître en moyenne entre le quart et la moitié de leurs unités.

Seule, l'aviculture se démarque. Dans le secteur végétal, les grandes cultures perdent une exploitation sur dix, fleurs et horticulture une sur huit, la vigne une sur cinq. Seules les cultures fruitières se distinguent. Elles restent stables en nombre d'exploitations.

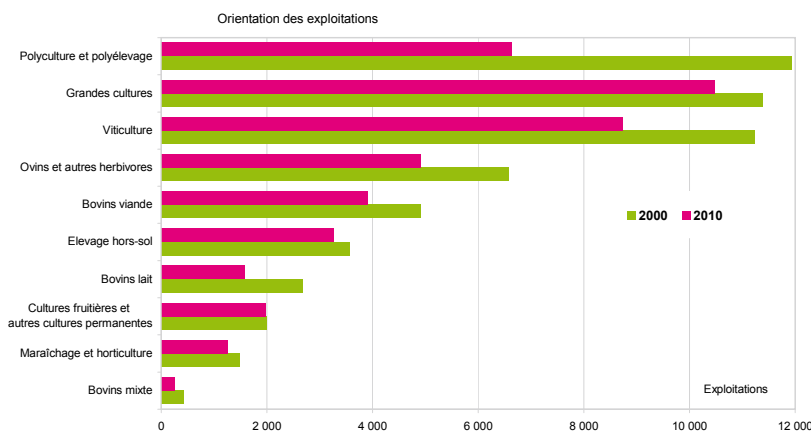
8% du potentiel agricole national

Entre 2000 et 2010, le taux de disparition des exploitations est inversement proportionnel à leur taille. Les petites et moyennes exploitations (voir encadré) se replient de - 28%, les grandes de - 5%.

Les grandes exploitations, majoritairement recensées en viticulture, dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros, représentent le quart des unités contre le tiers dans le restant de l'hexagone. Au total, elles contribuent aux huit dixièmes de la valeur du potentiel de la production régionale.

En 2010, l'Aquitaine représente 8% du potentiel économique agricole national, comme en 2000.

Près d'une exploitation non spécialisée sur deux a disparu en dix ans



Source : Agreste - Recensements agricoles

L'Aquitaine : leader de l'emploi agricole

En 2010, plus de 73 900 personnes travaillent en Aquitaine, dont 63 600 dans des moyennes et grandes exploitations. En dix ans, la quantité de travail de la région a chuté d'un cinquième, suivant la baisse du nombre d'exploitations. L'Aquitaine reste cependant la première région en terme de main-d'œuvre agricole. Elle pèse à elle seule 10% de l'emploi agricole français, devant les Pays de la Loire.

L'Aquitaine tient la première place en part et nombre de salariés extérieurs (permanents et saisonniers). En 2010, dans les grandes et moyennes exploitations, ils effectuent 44% du travail, contre 29% pour le reste de la France. Si presque un ETP permanent sur dix disparaît en dix ans, c'est surtout le travail saisonnier qui chute de manière importante : leur volume de travail baisse de 17%. A l'inverse, le travail fourni par les ETA (entreprises de travaux agricoles) et CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) augmente de 45% sur la même période. Une partie des travaux confiés auparavant aux saisonniers est ainsi effectuée par

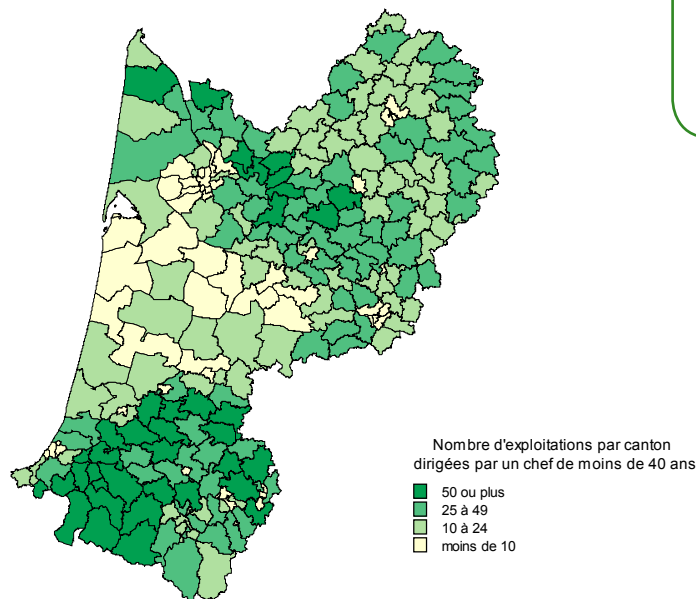
ces prestataires de service, en pleine expansion. L'Aquitaine emploie un sixième du volume de travail des ETA et CUMA France entière.

La viticulture reste la première consommatrice de main-d'œuvre extérieure, presque deux tiers des effectifs. Les cultures spécialisées (viticulture, maraîchage, horticulture, fruits) emploient huit salariés extérieurs sur dix.

La baisse du nombre d'actifs familiaux est liée pour partie à celle du nombre d'exploitations. Par ailleurs, ils travaillent de plus en plus en dehors de l'exploitation. En 2010, 18% des conjoints et autres actifs familiaux, hors coexploitants, ont une activité extérieure à l'exploitation. Les chefs et coexploitants fournissent ainsi plus de 80% du travail familial.

La moitié des chefs ont 52 ans ou plus. Les exploitants de moins de 40 ans sont plus nombreux dans le sud de l'Aquitaine. Deux tiers d'entre eux consacrent un plein temps à leur activité, contre la moitié pour les chefs plus âgés.

Les Pyrénées-Atlantiques accueillent un tiers des chefs de moins de 40 ans



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Définitions

Les **actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des CUMA. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.



Diversification, circuits courts : un complément de revenu

La diversification : un complément d'activité pour une exploitation sur dix

Afin de mieux valoriser leurs produits, outils ou site de production, 4 500 exploitations, soit 10% de l'ensemble des exploitations agricoles d'Aquitaine, développent une activité de diversification : transformation de produits à la ferme, travaux à façon, tourisme vert, production d'énergie renouvelable... Le tiers d'entre elles réalise ainsi plus de 50% de leur chiffre d'affaires.

Parmi les services offerts, l'agritourisme (hébergement, restauration, activités de loisir), est proposé une fois sur trois. Il est plus fortement développé en Périgord et Gironde. La transformation des produits agricoles, pratiquée sur le tiers des unités, affiche des spécificités départementales : transformation de lait en Pyrénées-Atlantiques, découpe et conserve de viande en Dordogne et dans les Landes. Les travaux agricoles à façon, mobilisant les moyens de production de l'exploitation, représentent près de 20% des activités para-agricoles. Plus présents en Lot-et-Garonne, ils sont principalement le fait d'unités spécialisées en grandes cultures.

Les circuits courts : un mode de distribution complémentaire pour 15% des exploitations

La commercialisation des produits de l'exploitation via des circuits courts (hors vins, voir encadré) concerne 15% des exploitations en Aquitaine. Près de la moitié d'entre elles réalisent par ce biais plus de 50% de leur chiffre d'affaires.

Les fruits et légumes sont les produits les plus souvent commercialisés dans ce cadre. Ils concernent le tiers des exploitations pratiquant des ventes via des circuits courts. Viennent ensuite les produits animaux (transformés ou non) et les œufs et volailles, respectivement 25% et 16% des unités.

Près de 90% des exploitations concernées par les circuits courts ne mobilisent qu'un seul mode de commercialisation. La vente directe à la ferme constitue le mode le plus utilisé (42% des cas), viennent ensuite la vente sur les marchés (20% des cas) et la vente à un commerçant détaillant (14% des cas). La vente en panier (type AMAP), plus développée en Gironde et Pyrénées-Atlantiques que dans le reste de la région, n'est proposée que deux fois sur cent.

Définitions

■ Diversification

Les activités lucratives mentionnées dans la partie « Diversification » concernent l'ensemble des activités réalisées par l'exploitant, qui sont autres que directement agricoles. Il peut s'agir de transformation de produits agricoles et de ventes de produits transformés, ou encore d'agritourisme, de travaux à façon.

Ces activités de diversification peuvent se faire de deux façons différentes, soit au sein de l'exploitation elle-même, soit dans le cadre d'une entité juridique spécifique.

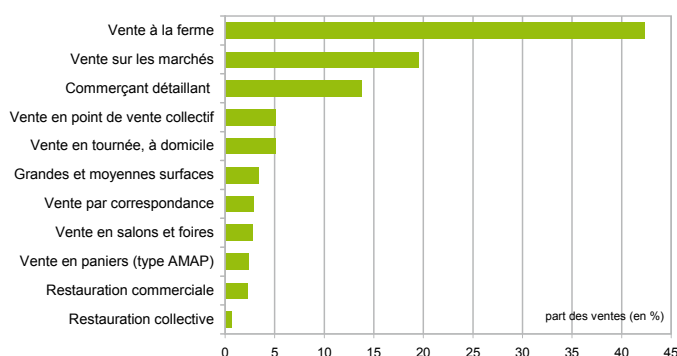
■ Circuits courts

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en son nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation.

Le champ se limite aux produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine, **hors vins**. Les données concernant la commercialisation des vins feront l'objet d'un traitement spécifique.

Vente à la ferme, sur les marchés ou à un commerçant détaillant :
76% des ventes en circuits courts



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le Recensement Agricole 2010 n'a pu être réalisé que grâce à la collaboration des 43 100 exploitations agricoles d'Aquitaine, interrogées par 250 enquêteurs sous l'égide des agents du pôle Collecte du Sriset Aquitaine. Qu'ils en soient tous remerciés.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX
 Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
 Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

© AGRESTE 2011

Prix : 2,50 €

Directeur Régional : Hervé DURAND
 Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
 Composition - Impression : SRISSET Aquitaine
 Dépôt légal à parution
 N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412